

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE

Date convocation : 26/02/2010
Date affichage : 26/02/2010
Nbre conseillers
en exercice : 11

Présents : 10
Qui ont pris part à
la délibération : 10

SEANCE du 4 MARS 2010

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans observations.

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, CROUTXE, BOURGOING, GODIN, Mmes GUILHEM-BOUHABEN, PUCHEU, MARTINEZ.

Absents excusés : M. BORDIER

Secrétaire de séance : M. PERROCHAUD

Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme GARCES, secrétaire de mairie.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire évoque l'accident dont a été victime Anaïs BORDIER. Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, elle lui souhaite beaucoup de courage et un bon rétablissement.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe PERROCHAUD, vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévus :	812 005,00 €
Réalisé :	142 519,99 €
Reste à réaliser :	19 775,00 €
Recettes Prévus :	812 005,00 €
Réalisé :	97 218,81 €
Reste à réaliser :	23 299,00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	177 555,00 €
Réalisé :	110 444,01 €
Recettes Prévus :	177 555,00 €
Réalisé :	186 231,93 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 45 301,18 €
Fonctionnement :	75 787,92 €
Résultat global :	30 486,74 €

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 897,28 €
- un excédent reporté de :	52 890,64 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	75 787,92 €
- un déficit d'investissement de :	45 301,18 €
- un excédent des restes à réaliser de :	3 524,00 €
Soit un besoin de financement de :	41 777,18 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2009 : EXCÉDENT	75 787,92 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	41 777,18 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	34 010,74 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	45 301,18 €

OBJET : ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Christophe PERROCHAUD, vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>	
Dépenses Prévus :	4 589,00 €
Réalisé :	55,00 €
Recettes Prévus :	4 589,00 €
Réalisé :	5 691,40 €
Fonctionnement	
Dépenses Prévus :	37 072,00 €
Réalisé :	4 396,07 €
Recettes Prévus :	37 072,00 €
Réalisé :	31 839,10 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>	
Investissement :	5 636,40 €
Fonctionnement :	27 443,03 €
Résultat global :	33 079,43 €

OBJET : ASSAINISSEMENT - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

Madame le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal à la clôture de l'exercice. Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Après examen, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2009

L'assemblée délibérante,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 189,68 €
- un excédent reporté de :	26 253,35 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **27 443,03 €**

- un excédent d'investissement de :	5 636,40 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un excédent de financement de : **5 636,40 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2009 : EXCÉDENT	27 443,03 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **27 443,03 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **5 636,40 €**

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'avant l'approbation du budget primitif, il est nécessaire de procéder au règlement de certaines dépenses notamment celles concernant les travaux de réhabilitation de la mairie/école/logement et des travaux de voirie. Elle dépose les factures à régler, savoir :

. APGL :	11760,00 €
. BIDOS DESSIN :	4896,11 €
. SARL LAFONT :	1184,04 €

et propose de l'autoriser à payer ces dépenses.

Le Conseil Municipal, après examen et délibération, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget 2009 déduction faite de la dette.

OBJET : REHABILITATION MAIRIE/ECOLE/LOGEMENTS : TRAVAUX DE REFECTION DES LOGEMENTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal situé Rue Principale à Cardesse, et notamment les travaux d'amélioration de deux logements. Ces travaux portent sur la réfection des maçonneries, charpente, couverture, zinguerie, plâtrerie, sanitaire, chauffage, menuiseries, peinture et carrelage.

La commune peut obtenir une subvention PLUS, après accord des locataires actuels. Cet accord a été transmis à la Commune le 14 janvier 2010.

Le montant du loyer n'excèdera pas le plafond imposé par le conventionnement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux de réfection des logements de l'immeuble communal sis à Cardesse – Rue Principale,
- **ACCEPTE** le devis estimatif (y compris les honoraires) présenté,
- **SOLLICITE** la subvention PLUS,
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil régional, du Conseil général, à défaut la Commune s'engage à financer sur fonds propres,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les prêts complémentaires divers et la convention logements à usage locatif.

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT RESEAU ELECTRIQUE

Madame le Maire indique que la Commune de Cardesse a été désignée par le Comité syndical du SDEPA pour bénéficier du programme de sécurisation des lignes électriques. Elle informe que suite à la visite des services compétents, il a été décidé de sécuriser les postes P 9 (Crouseilles) – P 5 (Prat / Dufau) et P 4 (Miramon / Arricau). Elle informe qu'une participation de 5 % sera demandée à la Commune et propose au Conseil de l'autoriser à souscrire à ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire au programme de sécurisation Programme 2010 du SDEPA,
- **CHARGE** Madame le Maire de la suite de ce dossier.

OBJET : SIVU DES BAÏSES

Madame le Maire indique que la Commune de Cardesse a adhéré au SIVU des Baïses compétent en matière de restauration de la rivière du Luzoué et de ses affluents. Elle indique qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués appelés à siéger au comité syndical du SIVU des Baïses, savoir :
- délégués titulaires : PUYO Bernadette, LAFFARGUE Jean-Louis
- délégués suppléants : LAVIE Gilbert, CROUTXE André

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT RESEAU D'ELECTRIFICATION

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a reçu un devis établi par ErDF en vue du raccordement des terrains de Monsieur André CROUTXE au réseau d'électrification. En effet, conformément à la nouvelle loi SRU, il semble que ces travaux incombent à la Commune. Elle indique qu'elle a demandé au SDEPA un complément d'information. Une décision sera prise après la réception de l'avis du SDEPA.

DIVERS :

Logement ancien presbytère :

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Maître CASADEBAIG en ce qui concerne le logement de l'ancien presbytère. Aux termes de cette correspondance, il indique :

- qu'un compromis pourrait être trouvé entre la société DETEC BOIS et le PACT DU BEARN pour la prise en charge des travaux à réaliser suite à une malfaçon (tâches humidité remontante) ;
- que, malgré les justifications apportées par M^o CASADEBAIG, Monsieur et Madame CAMI entendent poursuivre leur action de mise en cause de la commune en vue d'obtenir une baisse de loyer au regard de la réparation du préjudice subi.